

AV-106-2026-V

## Arrêté de voirie portant réglementation de l'occupation du domaine public

Le Maire de la commune de Thizy les Bourgs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code pénal ;

Vu la demande en date du 30/04/2026 par laquelle la société ORANGE sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public place du Marché à Thizy les Bourg en vue de la réparation d'une conduite télécom,

Considérant la nature de ces travaux,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La société ORANGE est autorisée à entreprendre des travaux place du Marché à Thizy les Bourg en vue de la réparation d'une conduite télécom à compter du 11/05/2026 pour une durée de 5 jours.

**Article 2 :** Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à respecter les règles et prescriptions techniques telles qu'annexées au présent arrêté.

**Article 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation. En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Thizy les Bourgs fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 5 :** Madame la directrice générale des services, Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Thizy les Bourgs, Monsieur le chef de la police municipale, et tous les agents de la force publique habilités à cet effet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Thizy les Bourgs, le 30 avril 2026

Le Maire,

Rémi BERTHOUX



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Rémi Berthoux", written over a horizontal line.